

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 24 juillet 2023

relative à l'intérim des fonctions de directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest

NOR : TREA2320730S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 25 novembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest,

Décide :

Article 1^{er}

M. Christophe Mornon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest en charge des affaires techniques, est chargé de l'intérim des fonctions de directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest.

Article 2

M. Olivier Vuillemin, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, chef de cabinet du directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest, est chargé de l'intérim des fonctions de

directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest en cas d'empêchement de M. Christophe Mornon.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 24 juillet 2023.

P. CIPRIANI